



CCHSCT DU 5 MAI 2020

PRESENTATION ET VOTE SUR LES FICHES DE REPRISE PROGRESSIVE DANS LES LOCAUX ADMINISTRATIFS

Les fiches sont des directives nationales non modifiables mais qui peuvent faire l'objet d'aménagement selon les contraintes territoriales. Ces fiches, co-construites avec une réalité territoriale, pourront évoluer en fonction des directives gouvernementales.

Le télétravail demeure la règle au moins jusqu'au 2 juin.

1 – FICHE « nettoyage des locaux » -

Les locaux qui étaient jusqu'alors inoccupés doivent faire l'objet d'un nettoyage avant réouverture.

Cette fiche est amendée et/ou modifiée ainsi qu'il suit :

- le collaborateur quittera son bureau lors du nettoyage de celui-ci
- les sociétés de nettoyage devront fournir leur protocole de nettoyage dont la stricte conformité avec la fiche SST devra être vérifiée
- mise en place d'un tableau de bord des activités des sociétés de nettoyage.

2 – FICHE « réouverture progressive des sites administratifs »

Nous sommes sur une reprise progressive et non sur une réouverture totale et normale. Pas de volontariat des personnels pour revenir sur site mais une analyse au cas par cas, selon les nécessités de service et selon les priorités.

Pour les personnels en ASA, hors garde d'enfant, qui n'auraient pas encore été dotés d'ordinateur portable, une commande supplémentaire est en cours.

Pour les personnels vulnérables, l'administration leur recommande de se rapprocher de leur médecin traitant et d'en informer les services RH ; les assistantes de service social ne disposant pas forcément de ces informations.

Au-delà des consignes sanitaires prescrites et obligatoires depuis le début de la crise liée au COVID-19, les principes généraux de la fiche sont les suivants :

- affichage obligatoire, lisible sur tous les lieux de passage (imprimantes, équipements partagés, ...)
- l'utilisation des micro-ondes et réfrigérateurs proscrite – repas dans son bureau à privilégier et si celui-ci peut se faire à l'extérieur, respect obligatoire d'une distance de 2 mètres entre chaque personnel.

Cette fiche est amendée et/ou modifiée ainsi qu'il suit :

- modification de la fiche en fonction des instructions nationales »
- identification, sur chaque site d'un responsable de site

- retrait des fontaines à eau
- maintien des réunions par Skype avec possibilité de les tenir en présentiel uniquement en cas de nécessité impérieuse
- pas de formation organisée
- préconisation de neutraliser les espaces de repas
- les interventions extérieures, notamment les livraisons, doivent être limitées aux besoins impérieux »

Les deux fiches feront l'objet d'un vote POUR de SYNERGIES –FO mais avec une attention demandée sur le respect d'application de ces fiches.

POINT SUR LA REPRISE PROGRESSIVE DES ACTIVITES COLLECTIVES

- 90 % des chantiers ouvriers forestiers ont repris
- 40 % des UT ont repris au moins une activité collective

Point sur la pandémie au sein de l'ONF (sous réserve des remontées)

- 13 cas avérés
- 76 suspicions

METHODOLOGIE DES INSTANCES CCHSCT DURANT LA CRISE

Afin de suivre au plus près cette situation de crise, des CCHSCT auront lieu tous les 15 jours, en alternance avec des réunions informelles commune CCHSCT et CSST. L'administration nous demande de réduire les délais de transmission des documents à 8 jours, voire 3 en lieu et place des 15 jours en temps normal. Nous accepterons cette méthodologie dans ce contexte exceptionnel.

SYNERGIES-FO est à vos côtés dans cette période. PRENEZ SOIN DE VOUS

Vos représentants en CCHSCT

Mme Laurence RICHAILLEY
Titulaire
laurence.richoilley@onf.fr
04.99.77.26.92

Mme Pascale LICOUR
Suppléante
pascale.licour@onf.fr
05.62.73.55.04